

POSTEXPOSITION

AU SANG ET LIQUIDES BIOLOGIQUES

Premiers soins et évaluation de l'exposition

1 PREMIERS SOINS

- ▶ **Blessure percutanée** (Piqûre, coupure, égratignure, personne mordue) :
 - Ne pas faire saigner, nettoyer avec eau et savon sans brosser
 - Éviter de brosser et éviter l'application de produits chimiques
 - Rincer avec de l'eau ou du sérum physiologique si disponible
 - **Morsure** : exposition percutanée pour le **MORDU**
- ▶ **Muqueuse** (yeux, nez, bouche, organes génitaux, anus, bouche du mordeur) :
 - Rincer abondamment la muqueuse touchée avec de l'eau ou du sérum physiologique si disponible
 - **Morsure** : exposition sur muqueuse de la bouche du **MORDEUR**
- ▶ **Peau non saine** :
 - Nettoyer avec de l'eau et savon sans brosser
 - Rincer avec de l'eau ou du sérum physiologique si disponible
- ▶ **Exposition sexuelle** :
Aucune des mesures de premiers soins n'a été démontrée efficace

2 ÉVALUATION DE L'EXPOSITION

Au besoin, consultez le service Info-Santé au 811
Si présence d'un professionnel de la santé sur les lieux, remplir le questionnaire « *Évaluation de l'exposition : recueil des informations* » (annexe 5) du document « *Prise en charge des personnes lors d'une exposition au sang et autres liquides biologiques-Prophylaxie postexposition, DSPu Montérégie* »

1. TYPE D'EXPOSITION

A. Autres que morsures

- ▶ Blessure percutanée (piqûre^{1,3}, coupure, égratignure)
- ▶ Muqueuse² (yeux, nez^{1,3}, bouche^{1,3}, organes génitaux ou anus)
- ▶ Peau non saine (gerçure, eczéma, plaie non cicatrisée ou suintante)

¹ Inclure le partage de matériel d'inhalation et d'injection

² Lors d'une exposition sexuelle, il faut considérer les 2 personnes comme ayant été exposées

³ Lors de partage de matériel d'inhalation et d'injection, il faut considérer les 2 personnes comme ayant été exposées

B. Morsures AVEC bris de peau⁴ :

- ▶ Blessure percutanée pour le **mordu**
 - Présence ou non de sang visible dans la bouche du mordeur
- ▶ Exposition sur muqueuse de la bouche du **mordeur**
 - Présence de sang dans la plaie de la personne mordue

⁴ Lors d'une morsure, il faut considérer la personne mordue ET le mordeur comme ayant été exposés

OUI

NON

Aucune mesure supplémentaire

2. LIQUIDE BIOLOGIQUE IMPLIQUÉ

À RISQUE DE TRANSMETTRE LE VHB, LE VHC ET LE VIH

- ▶ Sang
- ▶ Liquides séreux (péritonéal, pleural, amniotique, etc.)
- ▶ Salive teintée de sang
- ▶ Tout liquide biologique visiblement teinté de sang

À RISQUE DE TRANSMETTRE LE VHB ET LE VIH

- ▶ Sperme
- ▶ Sécrétions vaginales

À RISQUE DE TRANSMETTRE LE VIH

- ▶ Lait maternel (uniquement lors de l'allaitement)

À RISQUE DE TRANSMETTRE LE VHB

- ▶ Salive (même en l'absence de sang visible) lors de morsure avec bris de peau (risque pour le mordu), d'interventions dentaires ou de chirurgie buccale

LIQUIDES NON À RISQUE

- ▶ Selles
- ▶ Sécrétions nasales
- ▶ Expectorations
- ▶ Sueur
- ▶ Larmes
- ▶ Urine
- ▶ Vomissement
- ▶ Salive sauf...

Non
teinté
de sang

OUI

NON

VERS no 3

Aucune mesure supplémentaire

3 PERSONNE SOURCE (SI CONNUE) :

L'évaluation de la personne source doit être faite par une autre personne que la personne exposée

Lors d'une exposition sexuelle, de partage de matériel d'inhalation et d'injection ou de morsure, une personne peut être à la fois une personne source et une personne exposée

- ▶ Remettre le dépliant [d'informations pour la personne source](#)
- ▶ Si possible, référer au lieu de soins et services PPE désigné du territoire pour évaluation médicale

S'il est impossible de référer la personne source au lieu de soins et services PPE désigné du territoire pour évaluation, conduite selon :

- **Présence d'un professionnel de la santé sur les lieux**
 - Informer la personne source sur les raisons justifiant la recherche des facteurs de risque
 - Mesures prévues pour assurer la confidentialité
 - Remplir, si possible, le questionnaire « *Recherche de facteurs de risque chez la personne source* » (annexe 6) du document « *Prise en charge des personnes lors d'une exposition au sang et autres liquides biologiques-Prophylaxie postexposition, DSPu Montérégie* »
 - ❖ Pour les cas de morsure dont le mordeur est un enfant :
 - Mordeur avec exposition sur la muqueuse de sa bouche → le questionnaire sera rempli avec la personne mordue (victime)
 - Personne mordue (victime) avec exposition percutanée → le questionnaire sera rempli avec les parents de l'enfant mordeur
 - Prélèvements sanguins si applicables
 - L'informer que le questionnaire complété et les prélèvements, s'il y a lieu, seront acheminés au responsable de l'évaluation médicale qui communiquera avec lui, au besoin, pour informations supplémentaires
- **Aucun professionnel de la santé sur les lieux** :
 - Un responsable dans le milieu doit minimalement noter les coordonnées de la personne source et les transmettre au responsable du lieu de soins et service PPE désigné du territoire
 - ❖ Pour les cas de morsure dont le mordeur est un enfant → noter les coordonnées des parents de l'enfant de même que les coordonnées de la personne mordue

4 PERSONNE EXPOSÉE

DÉLAI VISÉ : CONSULTATION MÉDICALE URGENTE, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, IDÉALEMENT DANS LES DEUX HEURES SUIVANT L'EXPOSITION

- ▶ Référer au lieu de soins et services PPE désigné du territoire pour évaluation médicale et acheminer tout questionnaire/document utilisé lors de l'évaluation de l'exposition

Lieu de soins et services PPE désigné : _____

Personne responsable : _____

Numéro de téléphone : _____